

Date de publication / Date of publication : **30/08/2023**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Chloé BOURCEREAU, adjointe à la direction exécutive des Risques, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la direction exécutive des Risques visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 6 juin 2023
En un exemplaire original

**Le directeur général
Rémy RIOUX**